

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA VILLE D'ANGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du Conseil d'Administration

SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2020

L'an DEUX MILLE VINGT, LE VINGT ET UN OCTOBRE,

à 18h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 15 octobre 2020, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Christophe BÉCHU, Maire, Président, empêché.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Alima TAHIRI, Richard YVON, Anne-Marie POTOT, Augustine YECKE, Sophie FOUCHER-MAILLARD, Céline VÉRON, Nicole BERNARDIN, Marie-Claire LUCAS.

Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Claudette DAGUIN, Benoit AKKAOUI, Véronique CHAUVEAU, William GALLEY, Emmanuel LEFÉBURE, Antoine MASSON.

Etait absent : Angelo TOCCO.

**OBJET : Action sociale – Abondement au Fonds de Solidarité Logement (FSL) – Année 2020**

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Chaque année, le Conseil Départemental de Maine-et-Loire sollicite la participation du CCAS d'Angers au Fonds de Solidarité Logement (FSL). Ce dispositif permet aux ménages les plus fragiles d'accéder à un logement ou de s'y maintenir grâce à des aides financières et un accompagnement social.

En 2019, le FSL est intervenu auprès de 5 174 ménages pour un montant total de 3 195 544 €.

Selon le règlement du FSL, la participation des communes est établie en fonction de leur population et de la part de logement sociaux dont elles disposent par rapport au total de résidences principales de leur territoire.

Ce ratio s'élève à 24 963 logements, soit 31,5% des résidences principales sur Angers.

Au titre de l'exercice 2020, la participation demandée par le Conseil Départemental au CCAS s'élève à 43 153,09 €.

Les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif 2020 sur le compte 6573 « Subventions au Conseil Départemental ».

Après avoir délibéré, le Conseil d'administration répond, à l'unanimité, favorablement à la demande du Conseil Départemental de Maine-et-Loire et autorise cette dépense.

Christelle LARDEUX-COIFFARD  
Présidente déléguée

Accusé de réception en préfecture  
049-264991158-20201021-DEL-2020-088-DE  
Date de télétransmission : 27/10/2020  
Date de réception en préfecture : 27/10/2020